vous remercie, le sourire aux lèvres, de l'aider à mourir.

Soyons plus justes, trouvons naturel de payer, sous quelque forme, notre tribut à la souffrance.

Il y a encore des cœurs généreux, qui rachètent les fautes de l'humanité dans la sublimité du devoir obscur. Oui, il y a des gens qui souffrent, qui méritent, et qui équilibrent le mal par l'austérité d'une vie chrétienne.

PERVENCHE.

INFORMATIONS

La décoration de M. Fallières

Paris, 3 juillet. — Le président de la République a reçu, à la fin de l'après-midi, le comte de Khevenhuller-Metsch, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, qui lui a remis, au nom de l'Empereur d'Autriche, la grand'croix de l'Ordre de St-Etienne.

M. Chéron à St-Mihiel

Paris, 3 juillet. — M. Chéron est parti pour St-Mihiel, où il inaugurera, dimanche, le Foyer du Soldat et le Cercle militaire du 26e bataillon de chasseurs à pied.

M. Ruau en voyage

Paris, 3 juillet. — M. Ruau, ministre de l'Agriculture, est parti pour Nogent-le-Rotrou, où il va visiter le concours annuel de la race percheronne.

La réorganisation de l'artillerie

Paris, 3 juillet. — La Commission sénatoriale des finances a promis à M. Doumer de faire diligence dans l'examen des crédits nécessités par le projet d'augmentation de l'artillerie, afin d'en assurer le vote avant la fin de la session parlementaire.

La santé du général de Galliffet

Paris, 3 juillet. — Le bulletin de santé du général de Galliffet porte : Etat stationnaire, nuit assez calme avec délire.

Contre les nouveaux impôts

Auch, 3 juillet. — Le Conseil municipal d'Auch a émis un vœu protestant contre les nouveaux impôts créés par M. Caillaux, et notamment contre le timbre sur les petites quittances et la taxe sur les chiens de garde.

La grève des inscrits maritimes

Marseille, 3 juillet. — Aucun incident ne s'est produit samedi, à Marseille. Le départ des paquebots s'est effectué normalement.

L'élection législative de la Somme

Abbeville, 3 juillet. — Trois candidats briguent le siège de M. Gellé, député progressiste, décédé : M. le baron des Lyons, libéral ; M. Delahaye, républicain de gauche, et M. Paillarès, radical socialiste.

Grève de champignonnistes à Versailles

Versailles, 3 juillet. — Une certaine agitation se manifeste parmi les champignonnistes d'Argenteuil. Cette agitation serait fomentée dans le but de constituer un syndicat de champignonnistes, et d'inciter ceux-ci à faire la grève.

Lancement d'un nouveau submersible

Cherbourg, 3 juillet. — Aujourd'hui a eu lieu, à l'arsenal, la mise à l'eau du submersible « Thermidor ». L'opération a bien réussi.

Le futur président de la République-Argentine

Buenos-Ayres, 3 juillet. — Dans une réunion, deux mille personnes ont acclamé la candidature de M. Saenz-Pena, actuellement ministre de la République-Argentine, à Rome, comme futur président de la République.

Alphonse XIII à Biarritz

Biarritz, 3 juillet. — Alphonse XIII a fait une promenade dans les environs. Il sera vraisemblablement opéré demain par le docteur Moine, de Bordeaux.

Les grandes manœuvres allemandes

Berlin, 3 juillet. — Les grandes manœuvres impériales entre les 13e et 16e corps, auront lieu du 15 au 17 septembre.

Fiançailles du prince de Bavière

Berlin, 3 juillet. — On annonce les fiançailles du prince Georges de Bavière, fils aîné du prince Léopold, avec l'archiduchesse Germaine-Marie-Thérèse de Toscane.

Le roi Manuel à Porto

Lisbonne, 3 juillet. — Le roi Manuel est parti pour Porto. Il visitera Amarante et diverses localités près de Porto.

Conseil des Ministres

Paris, 3 juillet. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat, se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Voici le texte de la note communiquée à l'issue de la délibération :

La grève des inscrits

M. Alfred Picard, ministre de la marine, a entretenu le conseil de la situation résultant de la grève des inscrits maritimes. Il a fait savoir que M. Ditte choisi comme arbitre pour régler le différend rendra sa sentence lundi prochain.

Les tarifs douaniers

M. Cruppi, ministre du commerce, a indiqué le sens des déclarations qu'il se propose de faire lundi à la tribune de la Chambre au cours de la discussion générale sur la révision des tarifs douaniers.

La grève des lads

Enfin, M. Clémenceau a entretenu le conseil de la grève des lads. Il a fait connaître les mesures qu'il a prescrites pour assurer le maintien de l'ordre et la liberté du travail.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 8 juillet.

LE CARDINAL ANDRIEU

et les adhésions de l'épiscopat français

Bordeaux, 3 juillet. — Le cardinal Andrieu a reçu ce matin, trois nouvelles adhésions à ses déclarations : celles de Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, et de NN. SS. les évêques de Seez, et de Saint-Brieuc, qui se trouvaient en traitement dans des stations thermales.

Ces adhésions portent à 85 le nombre des évêques adhérents à la déclaration. Au sujet des déclarations faites par M. Briand à la tribune du Sénat, l'« Aquitaine » publie la note suivante :

M. Briand ne saurait traiter les évêques comme de simples citoyens, mais à un autre titre, puisque la loi de séparation elle-même l'oblige à tenir compte des règles de l'organisation générale de chaque culte et que pour le culte catholique la hiérarchie se compose du Pape et des évêques. La note ajoute qu'on doit obéir à toutes ces lois quand elles sont justes, mais quand elles compromettent les intérêts les plus sacrés de l'Eglise et de la famille, on a non seulement le droit mais le devoir de leur désobéir.

En prêchant cette doctrine théologique et philosophique, les évêques restent unis [illegible] leur chef, et cette union constitue une force qui permet d'entrevoir pour l'Eglise de France en tout du Kulturkampf dont elle souffre, une victoire décisive et complète.

La condamnation de l'archevêque d'Auch

Une lettre de Mgr Ricard au procureur de la République

Auch, 3 juillet. — Nous avons relaté le jugement prononcé contre Mgr Ricard archevêque d'Auch, qui cité à comparaître devant le tribunal d'Auch, avait fait défaut.

Mgr Ricard a adressé au procureur de la République une lettre où il a voulu exposer les motifs de son abstention.

« Je suis, dit-il, prévenu d'avoir, dans une instruction pastorale qui date du 2 février dernier, poussé les parents à violer la loi sur l'enseignement, en leur dénonçant les écoles vraiment mauvaises et quelques manuels détestables qui y sont en usage.

» Permettez-moi de protester contre cette accusation.

» Non, je ne détourne pas les enfants de l'école, j'y donne au contraire des éloges mérités aux maîtres vraiment dignes de ce nom, et si vous m'entendiez dans mes exhortations au peuple, pendant mes visites pastorales, vous sauriez que je me plains aux parents de ce qu'ils négligent trop souvent leur devoir de faire donner aux enfants l'instruction qui doit préparer leur avenir.

» Oui, je condamne, et avec l'Eglise elle-même, les écoles mauvaises et les manuels pervers où la religion, la morale, le patriotisme sont odieusement attaqués.

» Ce n'est donc pas l'école, même neutre, telle que l'a conçue la loi, que vise ma condamnation, mais certaines écoles qui dénaturent celle qu'a voulue le législateur. En condamnant celle-ci, je rends un hommage indirect à celle-là. »

L'archevêque déclare que les évêques sont « tenus d'aller jusqu'aux limites les plus larges des concessions », mais qu'il y a « des limites qu'on ne peut dépasser sous peine de forfaire ».

La Conquête de l'Air

Une sortie du « République »

Paris, 3 juillet. — Le dirigeable « République » a quitté ce matin le parc aérostatique de Chalais Meudon.

Il a évolué dans la direction de Saint-Germain.

Le retour à Chalais-Meudon s'est effectué normalement et sans incident.

Nouvel accident à Orville Wright

Washington, 3 juillet. — En atterrissant à la suite d'un vol, l'aéroplane d'Orville Wright a touché le sol, si brusquement, que les patins ont été brisés.

Les réparations dureront plusieurs jours.

LE CONGRÈS DU PERSONNEL DES TABACS

Contre la C. G. T.

Paris, 3 juillet. — Les délégués du Congrès des tabacs se sont réunis à nouveau samedi matin, à la Bourse du Travail, et ont adopté l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès des tabacs, après étude et discussion approfondie sur la situation actuelle de la C.G.T., déclare ne pouvoir s'associer à l'acte par lequel les citoyens Griffuelhes et Cie se sont servis de l'influence morale et financière des organisations syndicales, pour constituer une maison des syndicats et en ont fait, pour la propriété temporairement de la classe ouvrière, toute une propriété privée sous la raison sociale de MM. Griffuelhes et Cie, et, par suite, dégage toute sa responsabilité.

» D'autre part, il décide de s'abstenir au vote désignant les secrétaires de la Confédération, et cesser toutes relations avec elle, jusqu'à ce qu'une commission d'enquête ait fait la lumière complète sur les accusations portées par l'ancien trésorier de la Confédération. »

La Grève des "Lads"

Incidents à Maisons-Laffitte

Maisons-Laffitte, 3 juillet. — La matinée a été très calme. Un seul incident s'est produit. Un lad de l'écurie Mothau conduisait, à la gare, un cheval qui doit prendre part, demain, au meeting de Rouen, lorsque, avenue de la Muette, 5 ou 6 lads syndiqués voulurent l'arrêter. Le lad lança sa monture au galop et parvint à gagner la gare où le cheval fut embarqué sans autres difficultés.

Les entraîneurs conspués

Après le déjeuner aux soupes communistes, une centaine de jeunes lads se sont rendus devant les écuries de M. Wodland, pour essayer de débaucher leurs camarades restés au travail.

Plusieurs entraîneurs ont été conspués.

A Chantilly, tout est calme. Les grévistes sont au nombre d'environ 200. M. Autrand, préfet de Seine-et-Oise, est sur les lieux.

Les mesures d'ordre

Le maire de Maisons-Laffitte, M. Ducerdy, se tient en permanence à la mairie, en vue des dispositions à prendre en cas d'incident.

Ce matin, en compagnie de M. Adam, commissaire de la Société sportive d'encouragement, du capitaine de gendarmerie, et de M. Vidal, commissaire spécial, il a parcouru le parc en automobile. Trente gendarmes à pied vont venir renforcer les 50 gendarmes qui se trouvent déjà à Maisons-Laffitte.

M. Fallières restera chez lui

M. Fallières, redoutant des incidents possibles, n'assistera pas, demain, à la réunion de Maisons-Laffitte, où doit se courir le prix du président de la République.

Les conventions maritimes italiennes

Le mouvement protestataire en Sicile

Rome, 3 juillet. — Les journaux publient de longs télégrammes de Palerme sur le mouvement protestataire contre les conventions maritimes.

La foule, très excitée, est arrivée devant la préfecture après être entrée plusieurs fois en conflit avec la force publique. Le préfet a donné l'ordre de laisser passer les manifestants et leur a promis de défendre les intérêts de Palermo disant qu'au besoin il irait à Rome.

La foule a essayé ensuite d'empêcher le départ du paquebot *Naples*, ce qui a provoqué de nouvelles bagarres.

A une heure tardive le préfet a fait afficher un télégramme de M. Giolitti promettant que les droits de Palermo seront respectés.

L'assassinat de Sir Curzon Willie

Déclaration de M. Asquith

Londres, 3 juillet. — A la Chambre des Communes, M. Asquith a vigoureusement flétri le crime de l'Impérial Institut.

« Ce crime, a-t-il dit, est une preuve convaincante de la nature du complot dont nous sommes heureusement parti qu'un petit nombre de personnes décidées et prêtes à tout, et dont j'ai parlé il y a quelques jours à la Chambre. »

Le *Times* exprime l'espoir que ce crime honteux n'empêchera pas le gouvernement de poursuivre la réalisation, en Angleterre et dans l'Inde, des réformes qu'il juge utiles, mais il compte aussi et tout le monde est de cet avis, qu'on ne négligera rien pour mettre fin à la conspiration anarchique en présence de laquelle on se trouve dans l'Inde.

Un batardeau crève à Nieuwport

Vingt-quatre ouvriers ensevelis

Nieuwport, 3 juillet. — Au cours des travaux dans les docks, un batardeau a crevé. Vingt-quatre ouvriers ont péri. Voici dans quelles circonstances :

Une cinquantaine d'ouvriers environ travaillaient près de l'embouchure de la rivière Webbe, dans une tranchée d'une profondeur de dix-huit mètres, creusée dans le sable et la boue, dans le but de construire un solide barrage en ciment armé.

Les parois de la tranchée étaient consolidées par d'énormes poutres. Une équipe allait commencer la construction du mur et ciment armé, lorsque l'une des parois de la tranchée céda soudainement, sans le moindre avertissement et une avalanche de débris de toutes sortes ensevelit en quelques secondes tous les malheureux ouvriers.

Des grues métalliques et des wagonnets de chemin de fer, entraînés par l'éboulement, vinrent également s'abattre et s'amonceler dans la tranchée, finissant d'enlever, aux ensevelis, la moindre chance de s'échapper.

C'est à un enchevêtrement de poutres qui se forma au-dessus de leur tête qu'un certain nombre d'entre eux durent leur salut. Vingt-six, en effet, ont pu être sauvés. Quatre cadavres seulement ont été ramenés jusqu'ici. Quatre ouvriers, qui ont pu se retirer dans une excavation, sont toujours vivants, mais on ne peut pas encore en approcher. D'après les ingénieurs chargés de surveiller les travaux, les ouvriers, restés dans la tranchée, seraient ensevelis sous la boue et les débris. On ne conserve que bien peu d'espoir de les retirer vivants.

Les travaux de sauvetage sont rendus beaucoup plus difficiles par la marée montante.

LES VOIES D'ACCÈS AU SIMPLON

Une interpellation de M. Dumont

Paris, 3 juin. — M. Dumont, député du Jura, déposera lundi, une interpellation sur la convention berne relative aux voies d'accès au Simplon.

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

Les Chauffeurs de la Drôme devant les Assises

Paris, 3 juillet.

L'ASSASSINAT DE ROMARIN

Un vagabond du nom de Romarin, faisait partie de la bande. Un beau jour, il disparut. Ses camarades l'avaient assommé et avaient enseveli son cadavre sous un tas de pierre.

Berruyer reconnait s'être rendu coupable de ce méfait, Liottard nie énergiquement, David répond qu'il n'y était pas, mais fait part des aveux de Liottard.

LE DOUBLE CRIME D'ALIXAN

Le 13 avril 1908, Liottard et Berruyer pénétraient chez M. Douer, sous prétexte d'acheter du vin.

Ils descendirent à la cave. Au moment où M. Douer se baissait, Berruyer l'assomma d'un coup de canon de fusil ; pendant ce temps, Liottard tuait de la même façon, la jeune fille de M. Douer dans la cuisine où il était remonté.

Pour donner le change, ils laissèrent dans la maison les papiers de Romarin. Les bandits qui étaient venus pour voler, se retirèrent avec la somme de 2 fr. 50, n'ayant pu trouver une somme de 4.000 francs dissimulée sous un amas de gravant, et quelques bijoux.

UN INCIDENT

A l'audience, Berruyer déclare qu'il a fait le guet et n'a pas participé dans le double assassinat. Liottard prétend le contraire et un incident se produit.

Berruyer traite Liottard de menteur et donne tous les détails du double crime.

Au président qui lui demande comment il sait cela, Berruyer répond : C'est Liottard qui m'a tout raconté. Si je ne l'avais par connu je ne serais pas ici.

L'audience est alors levée.

L'audience de l'après-midi

Les débats reprennent l'après-midi, au milieu d'une nombreuse affluence de cultivateurs.

UN HORRIBLE MEFAIT
LE DOUBLE CRIME DE CHAMBOIS

François Tortel et sa sœur Julie, âgés respectivement de 85 et 87 ans, demeurant à Chambois, (banlieue de Bourg-de-l'eage), passaient pour posséder quelque fortune.

Profitant d'une absence de Julie Tortel, les trois bandits pénétrèrent dans l'habitation et s'y cachèrent.

Lorsqu'elle rentra, elle fut à moitié assommée d'un coup de bâton sur la tête, puis étranglée par Liottard.

Les accusés s'introduisirent alors dans la chambre de Tortel.

Le vieillard était au lit.

« Où est ton argent?, lui demandent-ils»

Tortel refusant de répondre, les bandits qui étaient masqués, lui font endurer une horrible torture, ils lui brûlent lentement les pieds.

N'obtenant pas de réponse, ils l'étranglent, puis imbibant les deux cadavres d'huile ils y mettent le feu.

David avoue cyniquement le crime. L'émotion redouble quand le président, revenant sur certains détails, retrace la scène suivante : Tortel, durant son martyre, invoquait la Sainte-Vierge, en disant: Sainte-Vierge protégez-moi !

David prenant alors une petite statue de la Vierge, qui se trouvait sur un meuble la plaça sur la bouche de sa victime lui disant : embrasse-là, ta Sainte-Vierge et tu verras si elle te protège.

Le président. — C'est vous même David qui avez ajouté ce détail?

R. — Oh, ça c'était la moindre des choses.

De violentes protestations s'élèvent dans le public indigné par un cynisme aussi révoltant.

Ce double crime rapporta à ses auteurs une somme de 200 frs et quelques victuailles.

Comme dans les affaires précédentes, Berruyer nie avoir participé à l'assassinat, il se serait borné à faire le guet.

LES VOLS QUALIFIES

C'en est fini de la série rouge, on en arrive aux vols qualifiés.

A Alixan, les bandits torturèrent M. Delaye, vieillard de 81 ans, et dérobèrent chez lui une somme de 40 francs.

A Saint-Lattier, ce sont encore deux vieillards, les époux Rey, qui sont les victimes de la bande Berruyer prétend toujours n'avoir fait que le guet, les autres accusés avouent.

L'audience est alors renvoyée à lundin matin.

A la Chambre de Commerce américaine à Paris

Un banquet. — Discours de M. Barthou

Paris, 3 juillet. — Ce soir, a eu lieu le banquet de la Chambre de commerce américaine, sous la présidence de M. Barthou, ministre des Travaux publics. Au dessert, le ministre a prononcé un discours dont voici les principaux passages :

Nos deux grandes nations, fières de leur indépendance et conscientes de leurs forces dans le monde, sont faites pour se comprendre, pour s'estimer, pour s'aimer.

M. Roosevelt disait un jour à notre ambassadeur : « Je peux imaginer des hypothèses dans lesquelles il adviendrait à mon pays d'être en guerre avec toutes sortes d'autres, je ne peux m'imaginer qu'il pourrait l'être avec la France. Mais il peut s'établir entre les nations sollicitées et harcelées par les exigences de la concurrence industrielle des conflits d'une autre nature et qui ont aussi leur gravité. Il serait pénible entre nous, que tant d'accords ont rapproché, d'en arriver là.

» Contre les excès des doctrines absolues, il y a place pour des négociations, pour des transactions, pour des concessions équitables et réciproques. Nos besoins économiques sont également respectables ; il ne saurait être impossible de trouver une formule d'entente pour leurs intérêts entre deux pays que lie une amitié plus que séculaire. »

LES INSCRITS MARITIMES

Incidents à Marseille

Marseille, 3 juillet. — Un incident s'est produit cet après-midi à bord du *Germania*, de la compagnie Fabre, en partance pour l'Amérique du Nord. Au moment où ce paquebot détachait ses amarres, l'équipage n'acceptant pas les conditions d'embarquement, mit aussitôt sac à terre.

Le même fait se renouvela à 5 heures à bord de la *Savoie*, de la Compagnie des Transports Maritimes, qui allait partir pour Alger. Au cours d'une bagarre qui s'est produite sur les quais de la Joliette, un matelot de l'équipage du *Mouluya* fut assailli par une dizaine de grévistes et frappé au visage. L'un des agresseurs a été aussitôt arrêté et écroué pour violences et entraves à la liberté du travail.

La répercussion en Algérie

Alger, 3 juillet. — En raison de l'expédition des raisins, primeurs, qui commencent à Alger du 8 au 12 juillet, le gouverneur général a télégraphié au préfet des Bouches-du-Rhône, en insistant sur la nécessité d'avoir, au début de la semaine prochaine, au moins trois bateaux rapides par semaine et d'arrêter à l'avance, aussi exactement que possible, les horaires des départs pour les principaux ports de la colonie, afin de mettre fin à l'incertitude actuelle qui empêche les producteurs de trouver, auprès des intermédiaires, des prix suffisamment rémunérateurs.

La grève des "lads"

L'agitation à Maisons-Laffitte

Paris, 3 juillet. — A la réunion tenue ce soir, à Maisons-Laffitte, assistaient environ 150 lads. M. Cressac a invité les grévistes à prendre un repos justifié, a-t-il dit, par la fatigue extrême occasionnée par les débauchages opérés dans l'après-midi. Il les a également invités à se réunir, à trois heures, demain matin, à l'entrée du parc. Ce dernier mot d'ordre est d'ailleurs connu depuis plusieurs heures à Maisons-Laffitte. D'après certains bruits, cette réunion aurait pour but de procéder à des débauchages aux abords du champ d'entraînement.

La Représentation proportionnelle

Un appel aux radicaux-socialistes

Paris, 3 juillet. — La Ligue radicale et radicale-socialiste pour la représentation proportionnelle, qui a pour président, M. Louis Martin, sénateur du Var, et parmi ses vice-présidents, MM. Ferdinand Buisson, Chautard, Desplas, Messimy, Revellio, Steeg, Vazeilles, députés, adressent un appel aux radicaux et radicaux-socialistes, en faveur du vote prochain de la réforme électorale, comprenant la représentation proportionnelle.

CAMELOTS DU ROI INCULPES DE VOL

Mme Canandie retire sa plainte

Paris, 3 juillet. — Mme Canandie, la couturière de la rue des Ecoles, qui avait porté plainte contre MM. Real del Sarte et Bouteilles, a fait savoir à M. Boucart, juge d'instruction, qu'elle se désistait.

TRIPLE DÉGRADATION MILITAIRE A NANCY

Nancy, 3 juillet. Ce matin, il a été procédé, dans la cour du quartier Blandan, à la dégradation militaire des nommés Jules Clavier, soldat au 79e d'infanterie ; Emile-Jean Velter, 2e canonnier au 8e régiment d'artillerie, et Paul Gouget, soldat au 20e bataillon de chasseurs à pied, tous trois condamnés à la peine de cinq ans de travaux publics pour voies de fait envers des supérieurs.

LE CHOLÉRA A SAINT-PETERSBOURG

Saint-Pétersbourg, 3 juillet. — Depuis hier, quatre-vingt-trois nouveaux cas se sont produits. On a enregistré 17 décès. Le nombre total des malades est de 661.

CINQ CENTS MAISONS INCENDIÉES AU CANADA

New-York, 3 juillet. — La partie centrale du quartier des affaires de Cobalt (Ontario), a été détruite hier, par un incendie.

Cinq cents maisons en bois ont été brûlées. Il n'y en avait que peu d'assurées en raison du coût trop élevé des primes d'assurances. Il y a eu six blessés et un tué : deux enfants ont disparu. Les pertes s'élèvent à 2.500.000 francs.

LES MASSACRES EN ORIENT

La mission ottomane auprès du Saint-Siège

Rome, 3 juillet. — La mission ottomane a assuré le secrétaire d'Etat le cardinal Merry del Val, que son gouvernement déplorait vivement les massacres des chrétiens d'Adana, et que des mesures ont été prises pour empêcher le retour de pareils faits.

Plusieurs prélats du rite oriental ont fait une visite au Ghalif-Pacha.

Les journaux de Paris de dimanche matin

Paris, dimanche, 4 juillet.

LES LADS ET LA C. G. T.

De l'*Aurore* :

« Nous savons parfaitement que la C. G. T. a, en ce moment, besoin de redorer un peu son prestige. Le conflit des lads lui a fourni l'occasion de ses manifestations habituelles ; c'est son affaire, mais c'est aussi la nôtre, celle du public, de mettre en garde ceux qu'elle prétend protéger contre les périls d'une agitation systématique et tout à fait inexcusable. »

LE SENAT ET LA QUESTION FINANCIERE

De l'*Autorité* :

« Et dire que c'est le Sénat, naguère considéré comme beaucoup plus avancé, beaucoup plus servile que la Chambre, qui fait échec au Gouvernement et s'érige contre lui en gardien de nos intérêts économiques et financiers. Le Sénat est indiscutablement républicain, mais il refuse résolument de suivre le Gouvernement sur la pente de la banqueroute. Si attaché qu'on soit à un régime, à une idée, il y a une limite sur le terrain des concessions, qu'on ne peut franchir, lorsqu'on garde encore un peu d'indépendance matérielle. »

A PROPOS DE LA BASILIQUE DU SACRE-CŒUR

Du *Radical* :

« Si l'archevêque de Paris et ses successeurs tenaient tant que cela à conserver la propriété de la basilique de Montmartre, que ne se sont-ils conformés à la loi, en fondant une de ces cultuelles qui les aurait laissés maîtres de tous leurs biens? Mais allez donc parler de se conformer à la loi à des prélats qui déclarent hautement, comme le cardinal Andrieu, qu'ils ne la reconnaîtront jamais. Donc, messieurs, tant pis pour vous ; du reste il n'y a que demi-mal (pour l'archevêché) puisque, à perpétuité, la loi de 1873, affecte la basilique à l'exercice public du culte. Ceci c'est un droit: la basilique ne pourrait être désaffectée que par une loi ».

Nouvelles locales

FLERS-BREUCQ

LA GRAVE AFFAIRE DE LA RUE DES TEINTURIERS. — L'inculpée renvoyée devant la Chambre des mises en accusation. — A plusieurs reprises, nous avons entretenu nos lecteurs d'une grave affaire qui en son temps, produisit, à Flers et aux environs, une pénible émotion. M. le docteur Bertbon ayant dû refuser le permis d'inhumer, le parquet de Lille fut chargé d'étudier les circonstances de la mort de Mme Charles Dercoubaix, 25 ans, née Florine Honoré. On sait que M. Houeix, juge d'instruction, au cours d'une descente sur les lieux, obtint les aveux de la femme Nicaise, née Marie Dubus, 21 ans, habitant Wasquehal ; après quelques réticences, elle se reconnut coupable des manœuvres criminelles dont elle était inculpée.

Arrêtée sur le champ et transférée à la maison d'arrêt de Lille, Marie Dubus a été gardée à la disposition de la justice.

M. Houeix avait chargé M. le docteur Dutilleul, médecin-légiste, de procéder à l'autopsie du corps de Mme Dercoubaix et de rechercher les causes de sa mort. Contre toute attente, le praticien a, dans son rapport, conclu à une mort survenue par suite de maladies antérieures et toutes naturelles. Marie Dubus ne sera donc pas poursuivie pour homicide, mais ses propres aveux ont établi à eux seuls l'inculpation de manœuvres criminelles ; c'est pour ce motif seulement que la coupable vient d'être renvoyée devant la Chambre des mises en accusation.

Nouvelles Régionales

Les incidents de l'École des Arts et Métiers de Lille

Trois des mutins sont connus

Après une période de tâtonnement d'interrogatoires et de perquisitions qui, jusqu'ici était restée sans grand effet, l'instruction va entrer dans une phase tout à fait imprévue. Nous pouvons affirmer que M. Delalé, dont l'activité s'est surpassée pendant ces derniers jours, connaît à l'heure actuelle trois des principaux mutins ayant pris une part active aux derniers événements. Cette découverte n'est pas le fait d'un soupçon banal, étayé difficilement sur des apparences de preuves, mais elle repose sur des témoignages irréfutables de trois élèves indignés de l'attitude révoltante des mutins n'ayant pas le courage de leurs actes. Traqués par une discipline à laquelle ils n'étaient plus habitués depuis longtemps, les membres de la bande noire sont devenus moins audacieux et le règne de la terreur qu'ils imposaient à ceux qui refusaient de les suivre, se fait moins tyrannique.

Les malheureux élèves qui, en s'abstenant à la burlesque cérémonie du « fignosse », s'étaient fait classer par leurs condisciples comme des parias ne méritant aucune pitié, se révoltent à leur tour contre leurs tortionnaires. Peu confiant en l'inefficace protection de l'administration, ces jeunes gens avaient observé un silence prudent que rapproche des vacances, en rendant improbable toute possibilité de représailles, vient enfin de secouer.

Une des victimes de la bande noire a adressé à M. Delalé une déposition écrite dans laquelle trois élèves sont nettement désignés, deux autres élèves sont prêts à témoigner dans le même sens. Nous n'en dirons pas davantage pour l'instant nous réservant de préciser ultérieurement s'il est nécessaire.

Un grave accident aux mines de Béthune

Un tué et un blessé

Au cours d'un éboulement, les mineurs Omer Brunet, 33 ans, et Arthur Lamour, 37 ans, ont été ensevelis. Le premier est mort ; quant au second, il a été dégagé dans un état grave.

Le Concours d'aviation de Douai

Blériot vole pendant 47'17", accomplissant un parcours de 42 kilomètres 277 mètres, et est victime d'un léger accident.

Blériot vient de fournir à nouveau d'éblouissantes preuves de sa virtuosité. Samedi matin, vers dix heures et demie, il quitta l'Aérodrome, pour s'aventurer audacieusement, à une hauteur de 40 mètres, jusqu'à la porte d'Arras. Cet exploit, connu en ville, au début de l'après-midi, suscita une émotion fort compréhensible. A quatre heures, en dépit d'un vent assez vif, l'aviateur partit avec l'intention de battre le record de durée. Il a volé pendant 47'17", accomplissant un parcours de 42 kilomètres 277 mètres très exactement, lorsqu'il coupa l'allumage, tandis que les spectateurs, un peu troublés, percevaient une longue traînée blanche derrière son appareil. Renseignements pris, l'accident était moins grave qu'on ne se l'imaginait tout d'abord. L'engin d'échappement avait brûlé et la tête de bielle avait cassé, crevant carter. Blériot, dont les souliers étaient presque carbonisés, avait conservé tout son calme. Le moteur sera réparé pour lundi. L'aviateur doit d'ailleurs en recevoir un second incessamment, beaucoup plus rapide.

Le biplan de M. Lesternas a été remisé dans son hangar ; son propriétaire espère prendre l'air bientôt.

M. Deruc de capitaine Verbert) arrivera lundi soir.

Une visite

Vendredi prochain, à quatre heures et demie, la Commission d'aviation du Sénat, arrivera à Douai, accompagnée d'une délégation de la Douma russe, de plusieurs membres de la Commission de la L.U.A. et d'un grand nombre de journalistes. Un vin d'honneur sera offert à la Mairie, aux visiteurs qui se rendront ensuite à l'Aérodrome, où seront réunis Latham, Blériot, Lesternas, Deruc et Breguet. Dans la soirée, un banquet sera offert à l'Hôtel de Ville. Les visiteurs regagneront Paris par train spécial.

Le succès du concours prend des proportions inattendues. Aujourd'hui, le public sera admis à visiter les appareils ; enfin, lors d'un prochain vol de Blériot, s'élèvera un des ballons du célèbre aviateur. Cette attraction sera sans doute fort appréciée.

UN CYCLISTE RENVERSÉ A LILLE PAR UNE AUTOMOBILE DE ROUBAIX. — Samedi, à onze heures du matin, l'auto 452 D 3, appartenant à M. Lemaire, négociant, boulevard de Paris, 123, à Roubaix, a heurté, rue des Manéliers, à Lille, le cycliste Adrien Lescluse, 18 ans, garçon boucher, rue du Vieux-Marché-aux-Poulets. Le jeune homme n'a eu aucun mal, seul, le vélo a souffert du choc.

ARRESTATION D'UN ROUBAISIEN A CALAIS

La police a arrêté en vertu d'un mandat du juge d'instruction de Lille, le sieur Charles Leroy, 48 ans, domicilié à Roubaix, inculpé de vols de numéraires. La somme dérobée par lui s'élève à 6 mille 47 francs 40 centimes.

UN GRAVE ACCIDENT A BOULOGNE. — Un ouvrier, Jules Hatron, 34 ans, mécanicien, impasse de l'Ancien Rivage, a été pris entre une poulie et une courroie de transmission. Le malheureux avait la jambe gauche presque pulvérisée au-dessus du genou et portait diverses blessures. Il a été transporté à l'hôpital Saint-Louis. L'amputation de la jambe a été aussitôt pratiquée avec succès.

UN CURIEUX VAGABOND A MARDYCK. — La police a arrêté, vendredi après-midi, un nommé Louis Dovert, 32 ans, licencié es-lettres, sous l'inculpation de vagabondage. Fouillé, il fut trouvé porteur d'une bougie verte, d'un trousseau de petites clefs, de ciseaux, d'un flacon de colle et d'un porte-monnaie contenant un sou. Il a été déféré au parquet. Il s'était tapi dans la sacristie de l'église, où il fut découvert par une fillette.

COUPS DE COUTEAU A BOULOGNE. — Après avoir consommé diverses boissons chez M. Achille Tibet, 60 ans, cabaretier, rue Nationale, plusieurs indigènes, dont un nommé Georges Vita, 18 ans, cherchèrent querelle à celui-ci, et, au cours de la dispute, Vita porta au malheureux cabaretier un coup de couteau au côté droit. Lui faisant une blessure sérieuse. Son état est grave.

UNE RUADE FATALE A ST-OMER. — Le conducteur Nestor Truant, 23 ans, a reçu un coup de pied du cheval qu'il conduisait, et a eu une jambe brisée par la ruade.

UN VIOLENT INCENDIE A ABBEVILLE. — Un immense incendie s'est déclaré, samedi dans la soirée, à l'usine Décat. Tout le bâtiment central a été la proie des flammes. Les dégâts sont très importants.

LE DRAME DE LA RUE DU VIEUX-MOULIN, A FIVES. — M. Houeix, juge d'instruction, a renvoyé devant la chambre des mises en accusation, Oscar Delbecque, 21 ans, chiffonnier, cité Leclercq, à Fives, qui tua d'un coup de couteau à la cuisse, la dame Marie Moermann, 63 ans, sa voisine, qui dans la soirée du 22 mai, voulait le ramener au calme, pendant une scène de famille.

LES URSULINES DE GRAVELINES DEVANT LE CONSEIL D'ETAT. — Le Conseil d'Etat a examiné la requête de la congrégation des Ursulines de Gravelines contre un arrêté du ministre de l'intérieur du 12 juillet 1905, ordonnant la fermeture des écoles de la rue des Clarisses et de la rue du Collège et a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de statuer.

D'autre part, il a rejeté la requête de cette même congrégation contre un arrêté en date du 2 juillet 1907, par lequel le ministre de l'intérieur a prescrit la fermeture des établissements des Ursulines de Gravelines, situés rue du Collège et rue des Clarisses.

UN ESCROC A LILLE. — Le 15 juin, un individu, d'allures excentriques, débarquait à Lille. Il fit insérer dans les journaux une annonce demandant une pension bourgeoise de premier ordre. Les conditions que lui fit une dame X..., de Fives, lui ayant plu, l'individu descendit chez elle. Il y était à peine de quelques jours, qu'il commandait une machine à écrire de 650 francs au nom d'un établissement dont il se disait le représentant. Il s'empressa de revendre la machine pour 250 francs. Ce qu'ayant appris, le vendeur se rendit chez la dame X... pour y avoir des renseignements sur la moralité de son client. L'hôtesse perquisitionna dans la chambre de son locataire, où elle n'y trouva ni bagages, ni vêtements de rechange. Intriguée, elle porta plainte et le gentlemen fut arrêté. Il était porteur de cartes au nom de Franck Faber, originaire d'Amsterdam. L'escroc a été écroué.

LE CHAMPIONNAT SCOLAIRE DE NATATION A ARMENTIERES. — Un concours de championnat de natation a eu lieu à l'école municipale de natation d'Armentières. La course de cent mètres a donné les résultats suivants : 1er Engler, du Lycée de Tourcoing, 1'52" ; 2e Mazy, des Arts et Métiers, 2'2". Course de trois cents mètres : 1er Mazy, des Arts et Métiers, 7'16" ; 2e Story du Lycée de Lille, 9'25" ; 3e Crète, Arts et Métiers, 9'26". M. Dameraman a battu le record des cent mètres scolaires en 1'43" et les 200 mètres en 6'2".

LA TRAVERSÉE DE LA MANCHE. — Le monoplan de M. Latham est arrivé à Calais vendredi dans la matinée. M. Breton en a pris livraison à la gare de la petite vitesse et l'a fait conduire à Sangatte. Des ouvriers construisent en ce moment un hangard sous lequel l'aéroplane sera abrité. Les travaux demanderont un jour ou deux. Le montage et la mise au point de l'aéroplane s'effectueront sans doute en même temps.

LA RENTRÉE DU 43e DE LIGNE, A LILLE. — Les soldats du 43e de ligne sont rentrés, au nombre de 1.400 de Sissonne, où ils se sont embarqués à la gare de Saint-Terne. Ils arrivèrent à Lille à une heure moins le quart, avec 25 minutes de retard.

UN ÉMOUVANT SUICIDE A LILLE. — Samedi, vers trois heures du matin, une jeune femme, Mme Céline Dussausson, 25 ans, vivant séparée de son mari, et habitant, rue de Tournai s'est suicidée en se tirant un coup de revolver au côté droit, rue de l'hôpital Saint-Roch, près le square Daubenton.

BELGIQUE

LA CONQUETE DE L'AIR

Bruxelles, 3 juillet. — Le dirigeable « Belgique » a fait aujourd'hui, une nouvelle sortie qui a complètement réussi. Il est resté à une hauteur d'une centaine de mètres et a parfaitement évolué au-dessus de la forêt de Soignes.

**AUX